



Communiqué de presse

Luxembourg, le 8 décembre 2021

Des mesures plus spécifiques sont nécessaires pour lutter contre le chômage de longue durée dans l'UE

Alors que le chômage de longue durée peut avoir de graves conséquences, tant pour les chômeurs que pour la croissance et les finances publiques, les mesures prises pour le combattre ne sont pas suffisamment ciblées, selon un rapport publié par la Cour des comptes européenne. Depuis 2014, l'UE a financé, grâce au Fonds social européen (FSE), plusieurs mesures visant à promouvoir l'accès à l'emploi, mais celles-ci n'étaient pas toujours adaptées aux besoins spécifiques des chômeurs de longue durée. Les auditeurs recommandent à la Commission européenne d'insister après des États membres pour que ceux-ci adoptent une approche individualisée d'aide aux chômeurs de longue durée au travers du nouveau Fonds FSE+, qui couvrira la période 2021-2027. Ils lui recommandent également d'évaluer l'efficacité des mesures d'«accès à l'emploi» ciblant les chômeurs de longue durée.

«Le chômage de longue durée affecte notre tissu social. Les chômeurs risquent davantage de connaître la pauvreté, l'exclusion sociale et même des problèmes de santé», estime M. Lazaros S. Lazarou, membre de la Cour des comptes européenne et responsable du rapport. «Nous avons constaté que, jusqu'à présent, les mesures financées par l'UE ont bénéficié à de nombreux demandeurs d'emploi de longue durée mais qu'elles n'ont pas été spécifiquement conçues à leur intention. La pandémie de COVID-19 pourrait aggraver le problème que constitue le chômage de longue durée. Nous pensons qu'il serait préférable d'appliquer à tous les chômeurs de longue durée une approche individualisée dans le cadre des politiques nationales actives du marché du travail.»

Les personnes qui restent sans emploi pendant de longues périodes ont plus de difficultés à trouver du travail parce qu'elles perdent leur motivation, leur confiance et leurs compétences. Selon les dernières données annuelles disponibles, en 2020, 35 % des 15 millions de demandeurs d'emploi de l'UE (soit

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial de la Cour des comptes européenne. Le rapport complet est disponible à l'adresse eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

5,3 millions de personnes) étaient au chômage depuis au moins 12 mois. La pandémie de COVID-19 pourrait, de par ses conséquences économiques, aggraver la situation.

Dans l'UE, les États membres sont responsables des politiques du marché du travail. Le FSE est le principal instrument financier de l'UE destiné à soutenir les mesures actives du marché du travail des États membres. Au cours de la période 2014-2020, environ 11,4 milliards d'euros ont été alloués aux mesures d'«accès à l'emploi». Les auditeurs ont constaté que, au cours de cette période, les mesures d'«accès à l'emploi» du FSE ont financé différentes interventions qui ont bénéficié à un grand nombre de demandeurs d'emploi de longue durée. Toutefois, ces derniers n'étaient pas spécifiquement ciblés, étant donné qu'ils étaient traités de la même façon qu'un groupe plus large comprenant tous les chômeurs ou les groupes «défavorisés». En outre, les mesures financées par le FSE ne reflétaient pas nécessairement l'ampleur du problème du chômage de longue durée dans certains États membres.

Les auditeurs ont également noté que, même si certains services publics de l'emploi ont appliqué une approche individualisée pour les chômeurs de longue durée dans le cadre de leurs politiques nationales actives du marché du travail, il n'existait pas de lien clair entre le soutien du FSE en matière d'«accès à l'emploi» et les mesures répondant aux besoins spécifiques des chômeurs de longue durée. Par ailleurs, les auditeurs ont constaté qu'il était difficile d'assurer le suivi des résultats obtenus grâce au FSE pour les chômeurs de longue durée, ce qui s'explique notamment par certaines faiblesses du cadre de suivi et d'évaluation du FSE. En effet, en raison de l'absence de catégories spécifiques de dépenses pour les différents groupes cibles (tels que les chômeurs de longue durée), il est difficile non seulement de déterminer le montant des fonds de l'UE alloué à ces mesures, mais aussi d'évaluer leurs résultats et leur incidence sur le groupe cible.

Les règles relatives au nouvel instrument «FSE+» pour la période 2021-2027 se traduisent par un certain nombre d'avancées, telles que la mise en place de modalités de profilage des demandeurs d'emploi et d'évaluation de leurs besoins. Toutefois, les auditeurs invitent la Commission à insister auprès des États membres pour que ceux-ci, lorsqu'ils mettent en œuvre les nouvelles mesures au titre du FSE+, appliquent une approche ciblant spécifiquement les chômeurs de longue durée et leurs besoins lorsque le problème est particulièrement aigu, étant donné qu'il existe de grandes disparités aux niveaux national et régional. De plus, les auditeurs recommandent à la Commission d'évaluer l'efficacité des mesures d'«accès à l'emploi» qui ciblent les chômeurs de longue durée.

Contexte

Depuis 2011, la Commission européenne examine les politiques du marché du travail des États membres dans le cadre du processus du Semestre européen. Sur la base de l'analyse de la Commission, le Conseil a adopté un certain nombre de recommandations par pays invitant les États membres concernés à prendre des mesures spécifiques pour lutter contre le chômage de longue durée, notamment par le biais d'une approche individualisée. En 2016, cette approche a été entérinée par une recommandation du Conseil sur le chômage de longue durée.

Le rapport spécial 25/2021 «*Soutien du FSE pour lutter contre le chômage de longue durée: les mesures doivent être mieux ciblées, adaptées et contrôlées*» est disponible en anglais sur le [site web de la Cour des comptes européenne](#); d'autres versions linguistiques seront bientôt disponibles.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeais: vincent.bourgeais@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502